



Rivista di
Criminologia, Vittimologia e Sicurezza

*Organo ufficiale della
Società Italiana di Vittimologia (S.I.V.)*

*World Society of Victimology (WSV)
Affiliated Journal*

Anno XIII

N° 2

Maggio-Agosto 2019

Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza

Rivista quadrimestrale fondata a Bologna nel 2007

ISSN: 1971-033X

Registrazione n. 7728 del 14/2/2007 presso il Tribunale di Bologna

Redazione e amministrazione: Società Italiana di Vittimologia (S.I.V.) - Via Sant'Isaia 8 - 40123 Bologna - Italia; Tel. e Fax. +39-051-585709; e-mail: augustoballoni@virgilio.it

Rivista peer reviewed (procedura double-blind) e indicizzata su:

Catalogo italiano dei periodici/ACNP, Progetto CNR SOLAR (Scientific Open-access Literature Archive and Repository), directory internazionale delle riviste open access DOAJ (Directory of Open Access Journals), CrossRef, ScienceOpen, Google Scholar, EBSCO Discovery Service, Academic Journal Database, InfoBase Index

Tutti gli articoli pubblicati su questa Rivista sono distribuiti con licenza Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International Public License 

Editore e Direttore:

Augusto BALLONI, presidente S.I.V., già professore ordinario di criminologia, Università di Bologna, Italia (direzione@vittimologia.it)

COMITATO EDITORIALE

Coordinatore:

Raffaella SETTE, dottore di ricerca in criminologia, professore associato, Università di Bologna, Italia (redazione@vittimologia.it)

Elena BIANCHINI (Università di Bologna), Roberta BIOLCATI (Università di Bologna), Lorenzo Maria CORVUCCI (Foro di Bologna), Emilia FERONE (Università "G. D'Annunzio", Chieti-Pescara), Francesco FERZETTI (Università "G. D'Annunzio", Chieti-Pescara), Maria Pia GIUFFRIDA (Associazione Spondé), Giorgia MACIOTTI (Università Tolosa 1 Capitole, Francia), Andrea PITASI (Università "G. D'Annunzio", Chieti-Pescara), Sandra SICURELLA (Università di Bologna)

COMITATO SCIENTIFICO

Coordinatore:

Roberta BISI, vice Presidente S.I.V., professore ordinario di sociologia della devianza, Università di Bologna, Italia (comitatoscientifico@vittimologia.it)

Andrea BIXIO (Università Roma "La Sapienza"), Encarna BODELON (Università Autonoma di Barcellona, Spagna), Stefano CANESTRARI (Università di Bologna), Laura CAVANA (Università di Bologna), Gyorgy CSEPELI (Institute of Advanced Studies Koszeg, Ungheria), Janina CZAPSKA (Università Jagiellonian, Cracovia, Polonia), Lucio D'ALESSANDRO (Università degli Studi Suor Orsola Benincasa, Napoli), François DIEU (Università Tolosa 1 Capitole, Francia), Maria Rosa DOMINICI (S.I.V.), John DUSSICH (California State University, Fresno), Jacques FARSEDAKIS (Università Europea, Cipro), André FOLLONI (Pontifical Catholic University of Paraná, Brasile), Ruth FREEMAN (University of Dundee, UK), Paul FRIDAY (University of North Carolina, Charlotte), Shubha GHOSH (Syracuse University College of Law, USA), Xavier LATOUR (Université Côte d'Azur), Jean-Marie LEMAIRE (Institut Liégeois de Thérapie Familiale, Belgio), André LEMAITRE (Università di Liegi, Belgio), Silvio LUGNANO (Università degli Studi Suor Orsola Benincasa, Napoli), Mario MAESTRI (Società Psicoanalitica Italiana, Bologna), Luis Rodriguez MANZANERA (Università Nazionale Autonoma del Messico), Gemma MAROTTA (Sapienza Università di Roma), Vincenzo MASTRONARDI (Unitelma-Sapienza, Roma), Maria Rosa MONDINI (Centro Italiano di Mediazione e Formazione alla Mediazione, Bologna), Stephan PARMENTIER (Università Cattolica, Lovanio, Belgio), Tony PETERS† (Università Cattolica, Lovanio, Belgio), Monica RAITERI (Università di Macerata), Francesco SIDOTTI (Università de l'Aquila), Philip STENNING (Università di Griffith, Australia), Liborio STUPPIA (Università "G. D'Annunzio, Chieti-Pescara), Emilio VIANO (American University, Washington, D.C.), Sachio YAMAGUCHI (Università Nihon Fukushi, Giappone), Simona ZAAMI (Università Roma "La Sapienza"), Christina ZARAFONITOU (Università Panteion, Atene), Vito ZINCANI (Procura della Repubblica, Modena), Vladimir ZOLOTYKH (Udmurt State University, Russia)

De la différence de l'interprétation du meurtre du conjoint dans le système pénitentiaire canadien selon que le coupable est femme ou homme

Difference in the interpretation of spouse murder in the Canadian penitentiary system depending on the convict's gender

di *Mélanie Girard, Simon Laflamme*

pag. 4
doi: 10.14664/rcvs/922

Victimización y desvictimización en el Derecho penal del riesgo: un planteamiento victimológico en el ámbito de los "delitos sin víctima"

Victimization and devictimization in criminal risk law: a victimological approach to the problem of "victimless crimes"

di *Sérgio Bruno Araújo Rebouças*

pag. 19
doi: 10.14664/rcvs/923

Reforme du secteur de la sécurité et tranquillité sociale : le cas de la Côte d'Ivoire

The reform of the sector of security and social tranquility: the case of the Ivory Coast

di *Ladji Bamba, Isidore Kouakou*

pag. 32
doi: 10.14664/rcvs/924

The International Expansion of São Paulo's *Primeiro Comando da Capital* (PCC): notes on the illicit drug trade in South America

di *Gabriela Machado*

pag. 43
doi: 10.14664/rcvs/925

Decriminalizzare la povertà? A proposito del rilancio sopranazionale di un dibattito

What contributes to poverty decriminalisation? According to the revival of a supranational debate

di *Monica Raiteri*

pag. 66
doi: 10.14664/rcvs/926

Social street case study: Via Giorgio Regnoli a Forlì

Social street case study: Giorgio Regnoli Street in Forlì

di *Natalia Coppolino*

pag. 83
doi: 10.14664/rcvs/927

Sulla differente interpretazione dell'omicidio del partner nel sistema penitenziario canadese in base al genere del colpevole

De la différence de l'interprétation du meurtre du conjoint dans le système pénitentiaire canadien selon que le coupable est femme ou homme

Difference in the interpretation of spouse murder in the Canadian penitentiary system depending on the convict's gender

*Mélanie Girard, Simon Laflamme**

Riassunto

L'articolo si occupa di uomini e di donne che hanno ucciso il proprio partner. Gli obiettivi dell'articolo sono i seguenti: mettere in evidenza che tali persone, che sono state riconosciute come colpevoli, sono portate esse stesse a riconoscere la propria colpevolezza qualunque siano state le circostanze in cui l'omicidio si è verificato; dimostrare che la motivazione dell'omicidio che la persona colpevole è indotta ad elaborare varia secondo il genere e che tale differenza si basa su di una visione sostanzialmente essenzialista che pretende che le donne si percepiscano come vittime e gli uomini come coloro che controllano.

Questi risultati sono stati ottenuti grazie ad un'analisi del contenuto dei verbali delle udienze dei colpevoli tenute presso la Commissione per le liberazioni condizionali del Canada. L'analisi ha individuato reti di parole che sono state create tramite il software Alceste e che le ha comparate in funzione del genere.

Résumé

Cet article porte sur des hommes et des femmes qui ont tué un partenaire intime. Il rappelle que ces personnes qui ont été reconnues comme coupables sont amenées à reconnaître elles-mêmes leur culpabilité, quelles qu'aient été les circonstances dans lesquelles l'homicide a été commis. Il montre que l'explication de l'homicide que la personne coupable est amenée à développer varie selon le genre et que cette différence repose sur une vision largement essentialiste qui veut que les femmes se découvrent comme victimes et les hommes, comme contrôlants. Ce résultat a été établi à partir d'une analyse de discours des audiences des meurtriers devant la Commission des libérations conditionnelles du Canada. L'analyse a repéré des réseaux de mots qui ont été générés à l'aide du logiciel Alceste et elle les a comparés en fonction du genre.

Abstract

This article is about men and women who have killed an intimate partner. It recalls that these individuals who have been convicted are encouraged to acknowledge their guilt, regardless of the circumstances in which the homicide was committed. It shows that the explanation of the homicide which the guilty individual is encouraged to develop varies according to gender and that this difference lies in a grossly essentialist vision which requires that women discover themselves as victims and men as controlling. This result is based on a discourse analysis of the guilty party's hearings before the Parole Board of Canada. The analysis identified word maps generated by the Alceste computer software and compared them according to gender.

Key words: murder of a spouse; feminism; essentialism; relational analysis; textual data analysis; gender.

* Mélanie Girard détient un doctorat de sociologie de l'Université Toulouse 1. Elle est professeure à l'Université des Hearst (Ontario) et membre du comité de rédaction de la *Revue du Nouvel-Ontario* et de celui de *Nouvelles perspectives en sciences sociales* ; Simon Laflamme a obtenu un doctorat de troisième cycle en sociologie de l'Université Paris VII. Il est professeur titulaire au département de sociologie de l'Université Laurentienne (Sudbury, Ontario) ; il y dirige le programme de doctorat en sciences humaines.

1. Introduction.

Le travail que voici porte sur le meurtre entre partenaires intimes. Les travaux qui se sont intéressés à ce phénomène l'ont fait, très largement, dans une perspective essentialiste qui s'édifie sur le principe d'une masculinité agressive et d'une féminité pacifique. Cet essentialisme présente le meurtre entre conjoints comme un geste intentionnel, stratégique : l'homme donne la mort pour contrôler ; la femme, pour se défendre. En dehors de ces schèmes, le meurtre entre conjoints tombe dans l'anomalie, la théorie n'étant pas à même d'expliquer ce qui échappe à une dichotomie genrée, dépourvue qu'elle est d'un espace analytique dans lequel s'entremêlent rationalité et émotion, conscience et inconscience, intention et spontanéité...

Il nous a semblé que le phénomène méritait d'être étudié dans une perspective autre, dans une perspective qui, tout en intégrant les schèmes d'une virilité dominante et d'une féminité vulnérable, sait prendre en considération ceux qui s'en écartent. C'est dans cette optique que nous nous sommes penchés sur les cas de 60 hommes et de 60 femmes qui ont été reconnus coupables du meurtre d'un partenaire intime. Sans jamais nier le fait que, socialement, les homicides soient beaucoup plus souvent commis par des hommes que par des femmes, et même que les victimes du meurtre dans le couple soient plus communément des femmes que des hommes, l'étude a mis en évidence la rusticité de la théorie essentialiste dans laquelle l'homme assassine dans une logique de pouvoir et, la femme, dans un esprit d'autodéfense. Elle l'a fait :

- en prenant acte de la violence féminine, et donc en étant amenée à nuancer l'explication autodéfensive ;

- en relativisant la dimension rationnelle du crime ;
- en découvrant partout le caractère relationnel du meurtre pour ce qui renvoie, sur le plan empirique, aussi bien à la situation du couple qu'à l'histoire respective des partenaires, et, sur le plan analytique, à la modélisation à partir de laquelle le drame peut être compris ;
- en examinant les conditions dans lesquelles l'homicide a été perpétré et en intégrant ainsi la contingence en l'absence de laquelle le meurtre ne serait pas survenu ;
- en soumettant à l'observation la thèse qui veut que ce soit une volonté de contrôle qui rende compte du meurtre masculin et en notant que la catégorie analytique n'est valable que si on laisse échapper une partie fondamentale des informations qui ont trait à la tragédie ;
- en critiquant à l'aide de données la thèse de la spirale de la violence (Girard & Laflamme, 2018).

2. Le corpus.

Notre étude porte sur deux échantillons, l'un féminin, l'autre masculin. Les 120 cas retenus ont été sélectionnés de la façon suivante : à partir du registre des décisions de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, un premier tri a consisté à isoler l'ensemble des individus ayant été reconnus coupables de meurtre au premier degré, de meurtre au second degré (1) ou d'homicide involontaire et ayant fait une demande de libération conditionnelle. Cette liste a été soumise à une génération de nombres aléatoires, chaque nombre retenu se rapportant à un cas. Les cas ainsi sélectionnés ont été examinés un à un et n'ont été retenus, pour chaque sexe, que ceux dont le crime était lié à un partenaire intime et ce, jusqu'à

concurrence de 60 femmes et de 60 hommes, respectivement. Nous disposons donc de 120 textes décisionnels de la Commission. Les 120 personnes concernées par ces textes ont paru devant la Commission et cette audience a été enregistrée et transcrite. Cependant, nous ne disposons que de 76 des 120 transcriptions, soit 67 en anglais et neuf en français. Il y a donc 44 crimes pour lesquels nous ne pouvons étudier les propos échangés entre les commissaires et l'auteur du meurtre. Si tel est le cas, c'est soit que la qualité de l'enregistrement audio était trop mauvaise, soit que le crime qui nous intéresse n'était pas évoqué. Pour mener les analyses, ici, nous nous sommes concentrés sur les transcriptions, strictement ; et, afin de simplifier notre tâche, nous nous sommes limités aux anglophones, les logiciels utilisés ne permettant pas de travailler sur plus d'une langue à la fois. Notre analyse réunit donc 67 individus, dont 38 femmes et 29 hommes, qui échangent, avec les commissaires, sur les circonstances du meurtre, sur la vie avant le meurtre, sur les remords subséquents ou sur l'absence de ces regrets...

3. La problématique.

Les hommes et les femmes qui ont été reconnus coupables du meurtre de leur partenaire intime sont pris en charge par le système judiciaire, lequel vise entre autres leur réhabilitation. Dans le processus de réintégration sociale, la reconnaissance de sa propre culpabilité occupe une place centrale. Elle est en effet considérée comme requise dans le but d'éviter la récidive ; il est attendu non seulement que l'inculpé reconnaisse la gravité de son geste, mais aussi qu'il acquière, par introspection, quelque perspective quant à ce qui l'a conduit à commettre son crime et quant à ce qu'il aurait pu faire pour éviter que le meurtre ait lieu. C'est en grande partie

par l'entremise des divers programmes qui sont suivis pendant l'incarcération que s'opère cette reconnaissance, cette introspection. Ainsi trouve-t-on de façon récurrente, dans les échanges entre commissaires et meurtriers, la notion d'autoresponsabilisation.

Mais cette injonction d'autoimputation est arrimée à une logique différente selon que l'on a affaire à des femmes ou à des hommes. Ces deux logiques desquelles découlent deux univers sémantiques distincts prennent racine, à notre avis, dans une tradition occidentale héritée de la modernité qui consiste à naturaliser les individus en fonction du genre et qui se veut, donc, fondamentalement sexiste. Cet usage a été à l'origine de nombreux écrits qui ont eu pour objet la théorisation des relations de genre et qui constituent collectivement une mosaïque de laquelle émane une histoire singulière qui a pour moteur la déconstruction de la dualisation et que transcende la notion d'universalité. Cette histoire, nous semble-t-il, se déploie selon trois mouvements qui donnent naissance à trois courants : l'universalisme, le différencialisme, l'indécidabilité.

En 1946, Simone de Beauvoir (1949, volume 1, p. 285) marque la pensée occidentale en affirmant que « [o]n ne naît pas femme : on le devient », problématisant ainsi pour la première fois, sur le plan structurel, la dualisation hiérarchique des sexes. En l'absence de son équivalent masculin, cette formule fait valoir l'aspect construit – socialement, économiquement, politiquement, culturellement – du genre féminin (du « sexe » féminin, selon la formule utilisée à l'époque) et, corrélativement, son caractère contraignant. Cette vision selon laquelle la masculinité incarnerait l'essence même de l'humanité est au cœur de la critique que livre *Le deuxième sexe* (Beauvoir, 1949); et sa dénonciation

fait appel à l'une des trois dimensions auxquelles s'articulent les arguments des universalistes, l'universel étant tantôt contesté, comme c'est le cas ici, tantôt revendiqué.

Un deuxième registre argumentatif s'élabore sur la revendication du droit universel de tout être humain, en tant que tel, au titre de sujet ou d'individu neutre ; y est rejetée l'idée d'une nature duelle des sexes et y est souligné le caractère socialement construit des différences de genre.

Dans un troisième registre, par voie de conséquence, est mise en évidence la nécessité de la déconstruction d'une vision quasi-universelle d'un rapport imaginé comme étant naturellement hiérarchique entre les sexes et mise en question la raison d'être de cette quasi-universalité. Anthropologues et sociologues vont étudier ce rapport de force établi sur une différence biologique qui traverse les rapports entre les sexes et le théoriseront, entre autres, en termes d'« invariant », de « valence différentielle » (Héritier, 1996).

Ce premier mouvement, que lance en quelque sorte Simone de Beauvoir et que marquent des études aussi importantes que celle de l'anthropologue américaine Margaret Mead (1935/1963), ne connaît toutefois son essor qu'au tournant des années 1970. Mais, dès lors, à travers l'Europe et l'Amérique du nord surtout, foisonnent thèses et essais visant à expliquer comment les rapports sociaux de sexe ont constitué l'histoire occidentale et, ce faisant, comment ils organisent la postmodernité ; d'Aristote à Freud, en passant par Saint Augustin et Saint Thomas d'Aquin, est reproduite une vision sexiste qui s'insère profondément dans la mémoire, puis dans l'inconscient collectifs de l'Occident, qui puise largement ses racines dans une tradition judéo-chrétienne fondée sur la domination du père, du mâle. Petit à petit, on voit naître un coupable : le

système patriarcal, auquel s'arrime la plupart du temps un second système, le système capitaliste. Les analyses sont parfois partielles, peu systématiques et les conclusions, hâtives ; l'intuition est à maints égards plus riche que ne les sont les preuves qui sont fournies en appui à l'argumentation ; et un glissement s'opère parfois par lequel on responsabilise l'élément privilégié du système qu'on dénonce, l'homme.

Mais ces ouvrages mettent au grand jour une vérité qu'on ne pourra plus passer sous silence : celle d'un traitement différencié selon le sexe dont le corollaire est une dévalorisation systématique du féminin qui se manifeste dans une division sexuelle du travail, phénomène dont on veut trouver l'explication dans l'idée d'une complémentarité originelle. On peut rassembler sous une même enseigne ici, malgré leur spécificité et la diversité de leur influence, les ouvrages suivants : *La femme mystifiée* de Betty Friedan (1963), *La politique du mâle* de Kate Millet (1970), *La dialectique du sexe* de Shulamith Firestone (1970), *Lesbian Nation: The Feminist Solution* de Jill Johnston (1973) (2), *Le corps construit* de Colette Guillaumin (1992) (3), *L'ennemi principal* de Christine Delphy (1998) (4), *L'un est l'autre* d'Élisabeth Badinter (1986)... Ces contributions, collectivement, redéfiniront la façon de penser, de théoriser les rapports entre hommes et femmes.

Parallèlement, une autre voie se dessine qui, dans la tradition de Mélanie Klein, invite à penser la différence, l'existence de deux modes d'être-au-monde : l'un féminin, l'autre masculin. Souvent qualifié d'essentialiste, le différencialisme veut réhabiliter l'idée lacanienne du « pas toute » féminin en insistant sur l'altérité, laquelle prend la forme de l'intersubjectivité chez Luce Irigaray (1977), de l'intertextualité chez Julia Kristeva (Foucault, Barthes & Derrida, 1968) et, de façon moins

immédiate, de la sollicitude chez Carol Gilligan (1986). S'opposant fondamentalement au principe universaliste de la neutralité épistémologique, ce courant aura moins d'adeptes, mais contribuera sans aucun doute au basculement qui s'opère avec le développement d'un troisième mouvement, celui de l'indécidabilité.

L'universalisme et le différentialisme se construisent sur la différence, voire sur l'opposition, qu'il s'agisse de la comprendre, de l'identifier, de la dénoncer, de l'éradiquer, de la repenser ou de la célébrer ; le courant de l'indécidabilité, lui, se fonde sur l'unité et, en cela, il représente une forme de retour au sujet neutre, à l'universalité de l'individu. Héritier de la pensée foucauldienne (1976) et porteur des idées de Gilles Deleuze (1969, 1972), c'est avec Jacques Derrida (1967), par la voie de la *différance*, qu'il se cristallise. Opposant le jeu à la lutte, Derrida suggère que la différence des sexes est à concevoir comme un mouvement perpétuel de différenciation, comme une *différance*. Ainsi, selon lui, l'identité sexuelle ne peut se définir à partir de deux pôles opposés, figés ; elle doit être comprise comme une mouvance existentielle dont les frontières sont indécidées ; et indécidables. La réflexion est menée un pas plus loin lorsque se substitue à la notion de mouvance celle d'état ou de statut, lequel est pourtant, paradoxalement, muable : pour les partisans de la théorie *queer*, la *différance* n'est plus suffisante, il y a lieu de réclamer l'indifférence, l'indécidabilité, ce qui ne s'applique dès lors plus au seul sexe, ce qui vaut même pour les orientations sexuelles. C'est dans cet optique qu'Eve Kosofsky Sedgwick critique l'interprétation dominante des principaux écrits littéraires des XIX^e et XX^e siècles et révèle le caractère hétérosexiste et homophobe du monde moderne (Kosofsky Sedgwick, 1990) ; c'est aussi dans cette perspective que Judith Butler invite à

explorer les normes sociales à travers la performativité du genre, lequel constitue en lui-même une identité, non totalisante, qui se situe à la croisée d'une multitude d'identités – éternellement changeantes – collectivement constitutives de l'être. Ces études s'inscrivent dans une mouvance qui vise à mettre à nu la perspective hétérosexiste ; elle commence par une dénonciation de la notion de rôles « traditionnels » ; elle s'amplifie avec la contestation de l'hypothèse d'une « hypersexualité », celle des jeunes femmes en particulier. À partir des années 1990 surtout, de nombreuses études, mettant principalement en œuvre des outils d'analyse qualitative, se sont penchées sur la question des représentations genrées, stéréotypées. Comme la plupart des analystes provenaient de milieux féministes, ils se sont tout particulièrement intéressés aux représentations qui étaient données de la femme ; ils ont ainsi scruté les manuels scolaires, les romans, les périodiques, les émissions télévisées, les films... Ces travaux ont relevé : 1) l'existence d'un certain nombre de modèles genrés, largement diffusés et perpétués par des individus, mais, plus insidieusement peut-être, par des systèmes, des institutions (c'est d'ailleurs ce qui, déjà dans les années 1970, amenait certaines féministes à parler de sexisme individuel et de sexisme institutionnel) ; 2) au sein de ces modèles, une constante non négligeable, soit la position de soumission de la femme dont le pendant est la position de force de l'homme (5). Cette constante donnait à croire que l'esprit est scindé, que la psyché est à ce point fonction du genre qu'il suffit d'appartenir à tel sexe pour posséder tels attributs. Attributs qui correspondent à des univers distincts : rationalité, force, domination, agressivité chez l'homme ; irrationalité, faiblesse, soumission, douceur chez la femme. Univers sémantiques qui

renvoient à une idéologie, celle de la naturalisation des humains en fonction du genre.

Ces travaux ont beaucoup insisté sur les conséquences néfastes qu'avait eues, historiquement, pour les femmes, cette naturalisation dichotomisante, que ce soit au niveau de l'accès aux études ou au marché du travail, que ce soit sur le plan de la santé ou sur celui de la violence conjugale. Cependant, ils se sont peu intéressés aux répercussions de ce dualisme sur la gente masculine. Le système pénal ne fait pas exception : comme la société dont il est une composante, il porte en lui ces schèmes qui, transposés à l'échelle institutionnelle, déterminent la façon dont on intervient sur les individus, dont on les réhabilite. Car si la réhabilitation est fonction, chez les hommes comme chez les femmes, de la reconnaissance de sa propre et unique culpabilité quant au meurtre commis, il semblerait que, dans l'esprit des intervenants, la faute a des motifs fort différents selon que le meurtrier est de genre

féminin ou masculin. On a affaire, selon nous, à une sémantique qui relève d'un infraterritoire, de l'espace social qu'est celui du milieu carcéral, milieu dont la migration se conçoit au futur, lequel est axé sur la réhabilitation où deux langages se distinguent, l'un se rapportant aux femmes, l'autre, aux hommes. Reprenant, implicitement ou explicitement, inconsciemment ou consciemment, les présupposés qui découlent de cette modélisation binaire, une part du travail des intervenants semble en effet destinée à amener l'individu de sexe masculin à se reconnaître comme agresseur et l'individu de sexe féminin à se découvrir comme victime. Ainsi, semblent plus communément associées aux hommes des notions qui s'apparentent à la rationalité, à la stratégie, au contrôle, à la jalousie, à l'agressivité, au pouvoir, à l'autorité, et plus régulièrement aux femmes une sémantique qui se construit autour des notions de victimisation et d'absence de pouvoir ou de contrôle.

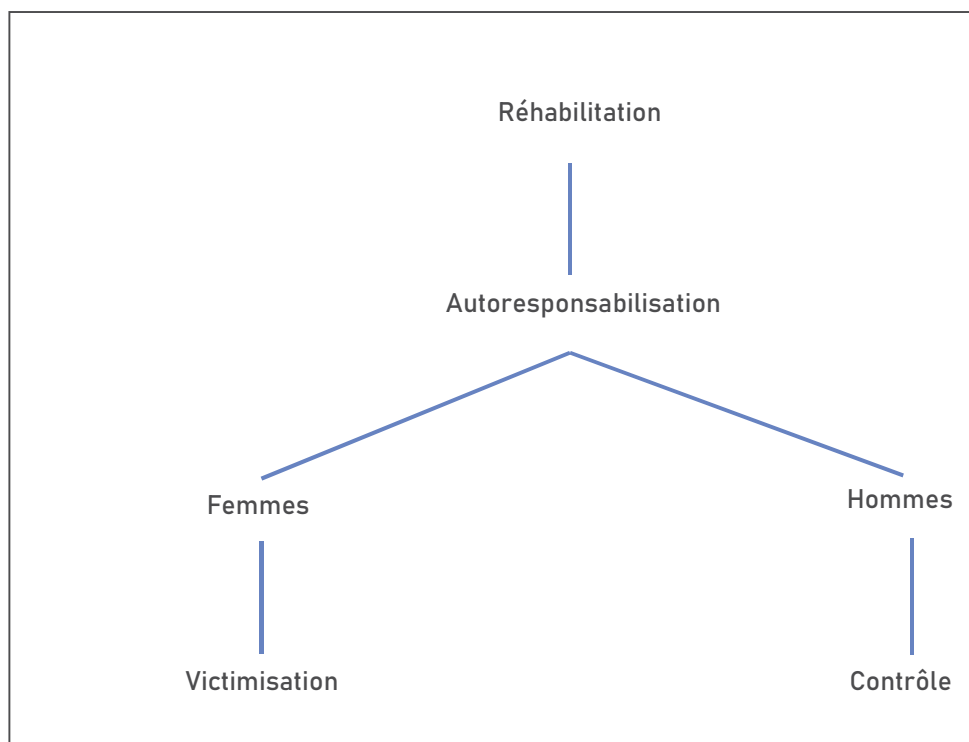


Figure n°1: Une réhabilitation fondée sur l'autoresponsabilisation et sur une différence selon le genre de l'auteur de l'homicide

4. La responsabilisation.

Rien ne déresponsabilise qui est coupable de l'homicide : ni la consommation de drogue ou d'alcool, ni le coup de l'émotion, ni la perte des sens. On peut le constater en examinant quelques extraits des dialogues entre auteurs du crime et commissaires. Et cela est vrai pour les femmes comme pour les hommes.

Illustrations du discours féminin (6) :

A : *Je me suis mise à avaler des pilules, avant cela. À sept heures, j'ai commencé à boire. Or, la prescription, car je souffre de bipolarité, interdit clairement de mélanger le médicament et l'alcool. Je suis donc totalement responsable de ne pas avoir respecté l'ordonnance (cas 011).*

A : *Nous avons fumé du crack. Puis j'ai bu à peu près deux bouteilles [de bière] et deux verres de whisky. Et, ensuite, je ne sais pas ce qui a mal tourné, mais je prends la responsabilité pour ce qui est arrivé, et nous nous sommes battus, cette nuit-là ; il m'étranglait et je me suis défendue ; j'avais peur ; j'ai pris un couteau et l'ai poignardé (cas 26).*

C : *Ok. Comment voyez-vous les choses maintenant ? Comment votre conjoint a trouvé la mort ?* A : *Parce que je l'ai poignardé. Et je le reconnais... J'assume la responsabilité de ce que j'ai fait. Je sais qu'il y a plusieurs choses que j'aurais pu changer, entre autres pour contrôler ma colère (cas 032).*

A : *Mais maintenant, je me considère comme responsable.* C : *Alors ce n'est plus la police qu'il faut tenir pour responsable ?* A : *Non, j'ai assumé ma responsabilité [...] Je m'étais engagée dans de mauvaises voies, j'ai pris les mauvaises décisions, quand j'étais sous l'effet de l'alcool (cas 059).*

Illustrations du discours masculin (7) :

A : *Dans l'audience d'aujourd'hui, je vais faire de mon mieux pour être honnête, ouvert et transparent. [...] Il est très important pour moi d'assumer la responsabilité pour ce que j'ai fait dans mon emportement (cas 086).*

A : *Mon avocat est venu et il m'a dit que la couronne m'offrait un plaidoyer. J'ai dit : « ok ». Et mon avocat, ensuite, a refusé de plaider coupable parce que... Je ne comprends pas, j'étais ivre... Honnêtement, je ne me souviens pas d'avoir commis le meurtre, mais je veux en prendre l'entière responsabilité (cas 089).*

C : *Vous avez mentionné que vous en êtes venu à comprendre et à accepter la responsabilité... Je crois que quand vous dites ça... Je suppose que vous assumez la responsabilité pour la mort de votre conjointe.* A : *Ouais (cas 091).*

C : *Je parle de la disjonction dans la faute que vous décrivez et ce que sont les faits... pour lesquels vous avez été condamné. Je veux que vous acceptiez les faits, et non que vous répétiez votre vieille histoire. Cela jette un doute sur votre crédibilité. Cela me dit que vous n'avez pas assumé la responsabilité de votre geste parce que cela était un accident dans votre tête (cas 102).*

Mais c'est quand on cherche à comprendre le comportement qui a mené à l'acte funeste que l'on constate une différence selon le genre, ce que révèle un examen des ensembles lexicaux fabriqués à l'aide du logiciel Alceste (8). Ces réseaux de mots se définissent en fonction de leur proximité les uns par rapport aux autres à l'intérieur de diverses unités textuelles. Plus, donc, deux mots apparaissent fréquemment ensemble et proche l'un de l'autre, plus le logiciel les rapprochera dans une forme graphique. Alceste construit aussi des classes lexicales en fonction du rôle que jouent en elles des mots selon la probabilité, calculée en chi-carré, qu'ils se situent en elles et qu'ils soient associés à d'autres mots.

5. Des réseaux de mots.

Nous nous sommes ainsi demandé s'il y avait un discours particulier selon le sexe ; pour le vérifier, nous nous sommes intéressés aux réseaux de mots en sachant que s'il y a un discours propre aux femmes et un discours spécifique aux hommes, l'assemblage des mots serait différent chez les unes et les autres 1) en ce qui a trait à des notions aussi symboliquement chargées que celles de relation (*relation*) ou de ce qui est éprouvé (*feel*), par exemple et 2) en ce qui concerne les notions centrales de maltraitance (*abus+*) chez les femmes et de contrôle (*control*) chez les hommes. Ainsi, la démarche consiste à comparer du symboliquement semblable, d'une part, et à se concentrer sur les termes centraux du questionnement, de l'autre.

Le mot relation (*relation+*) est apparu comme déterminant de la constitution d'une classe dans les

deux corpus, celui des hommes et celui des femmes, et son rôle à l'intérieur de chacune des deux classes générées s'est avéré suffisamment fort pour qu'autour de lui on puisse observer un réseau de mots. Il en va pareillement pour le mot sentir ou éprouver (*feel*). Dans le cas des termes maltraitance (*abus+*) chez les femmes et contrôle (*control*) chez les hommes, le rôle du mot ne participe à la constitution d'une classe qu'à l'intérieur d'un corpus. Le chi-carré, par exemple, du mot maltraitance (*abus+*) n'a de valeur significative que chez les femmes – ce qui ne signifie pas que le mot n'est pas utilisé chez les hommes – ; de la même manière, le chi-carré du mot contrôle (*control*) n'est significatif au point de contribuer à la fabrication d'une classe que chez les hommes – ce qui ne veut pas dire, à nouveau, que le terme est absent du discours féminin.

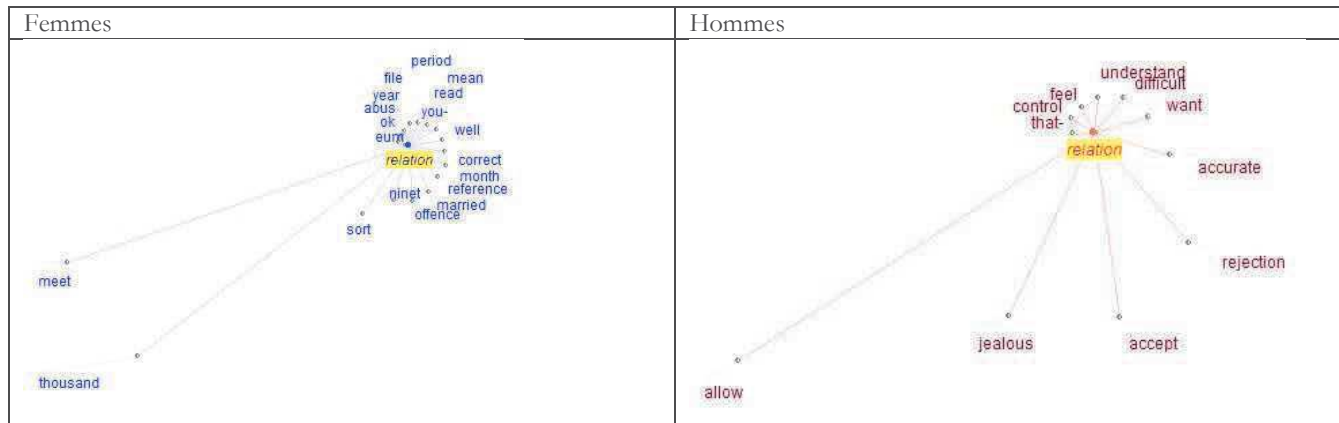


Figure n°2: Réseau de la forme « relation » dans le corpus des femmes et dans celui des hommes

Le terme relation (*relation+*) est déterminant, nous l'avons dit, de la constitution d'une classe chez les deux sexes ; mais il ne l'est pas de la même façon (voir la figure 2 et le tableau 1).

Chez les femmes, il s'arrime à une constellation de mots qui renvoient : à la structure du discours ; à des indices de temps ; au dossier de l'individu ; à des caractéristiques de la relation. Parmi les mots qui rendent compte de la structure du discours, on en

trouve qui expriment l'hésitation (*eum*), l'acquiescement (*ok, correct*), l'explication (*well, mean, sort*), les deux premiers se trouvant à plus grande proximité du terme central que les quatre autres. Les termes qui indiquent la temporalité le font en tant qu'ils renvoient à des dates précises qui marquent le début ou la fin de la relation (*year, month, ninet+, thousand*) ou à des durées précises (*period*) lors desquelles il y a eu séparation ou bien absence ou

constance de maltraitance ou encore consommation excessive de drogues ou d'alcool. Les termes, dans ce cas, sont pour l'ensemble à des distances comparables du terme central, un seul d'entre eux (*thousand*) présentant un écart marqué. La relation est rattachée au dossier de l'homicidaire par l'entremise de termes qui expriment essentiellement les éléments que les commissaires y découvrent en le consultant, éléments qui renvoient au passé de l'incriminé, sur lequel celui-ci est invité à s'exprimer (*file, read, reference, offence, period*) ; ces termes sont à des distances similaires du terme central. À proximité du terme relation, on trouve des mots qui caractérisent une relation, voire un schème relationnel teinté de maltraitance (*meet, married, abus+*), le premier d'entre eux se démarquant de par sa distance prononcée.

Chez les hommes, le terme relation (*relation+*) donne lieu à une constellation qui laisse entrevoir l'importance des émotions et le désir de compréhension à la fois de l'auteur du meurtre et du commissaire qui l'interroge. Un premier ensemble discursif permet de reconstruire une trame dans laquelle on perçoit l'importance du désir (*want*) de contrôle (*control*) en raison de sentiments (*feel*) d'insécurité liés à la relation, lesquels sont eux-mêmes tributaires d'un sentiment de rejet (*rejection*) que l'on n'accepte (*accept*) pas et qui viennent ainsi nourrir une forme de jalousie (*jealousy*), laquelle donne lieu à des interdictions (*allow*), le tout dans une situation explosive où l'alcool cause parfois une

perte de contrôle (*control*). Mais la notion de désir (*want*) dépasse ce cadre et constitue aussi pour beaucoup une demande plus générale du soi : l'homme ne voulait (*want*) pas perdre la relation, ne voulait (*want*) pas perdre sa famille, perdre sa femme ; il ne voulait (*want*) pas qu'elle parte, mais elle voulait (*want*) partir ; il ne voulait (*want*) pas la tuer ; il veut (*want*) se repentir...

En même temps, le désir (*want*) est celui du commissaire qui souhaite explorer les aspects difficiles (*difficult*) de la relation afin de comprendre (*understand*) les événements, et ce, par l'entremise d'un discours qui manque parfois d'exactitude (*accurate*), voire qui est contradictoire. En ce sens, on peut parler d'un second ensemble discursif. Dans l'ensemble, le mot qui entretient le plus grand lien de proximité avec le terme central constitue un organisateur de texte (*that*) et il est utilisé tantôt comme adjectif ou comme pronom démonstratif, tantôt comme conjonction de coordination par l'auteur du crime comme par le commissaire. L'émotion (*feel*) et le contrôle (*control*) ont un rapport de grande contiguïté avec le terme central, tandis que ceux qui permettent au commissaire de reconstruire le récit (*understand, difficult, accurate*) s'en éloignent un peu plus, de même que le fait la notion de souhait (*want*) ; les autres termes utilisés pour reconstruire l'état d'esprit du meurtrier à l'époque du meurtre (*rejection, accept, jealous, allow*) s'éloignent progressivement du centre.

| Femmes | Hommes |
|---|---|
| C : Deux ans [years] avant que vous vous [you] mariiez. Alors vous le connaissiez depuis mille neuf [nineteen] cent soixante-dix-huit, n'est-ce pas ? A : Ouais [Yeah]. C : Et vous vous [you] êtes mariés en mille neuf cent [nineteen] quatre-vingt. Alors vous étiez dans une relation [relationship] de longue durée. A : Ouais [Yeah]. C : Pouvez-vous dire à la commission de quoi avait l'air cette relation [relationship] ? A : C'était eum... C'étaient des montagnes russes émotionnelles (cas 035). | C : Est-ce qu'il y avait des éléments de contrôle [control] du pouvoir dans votre relation [relationship] ? A : Avec X ? C : Ouais. A : Il y en avait, oui. C : Ok. Pourquoi ça [is that] ? A : Le pouvoir et le contrôle [control] provenaient surtout de moi parce que je me sentais [feeling] anxieux à propos de la relation [relationship]. Je n'étais juste pas prêt, vous savez, à la laisser [allow] faire les choses normalement, comme on le ferait dans une relation [relationship] fonctionnelle, vous savez ? Et |

| | |
|---|--|
| <p>C : Comment était la relation [relationship] ? Y avait-il de la maltraitance [abuse] dans eum... A : Oui. C : De la maltraitance [abuse] physique eum... A : Physique et verbale. Les deux. C : Eum... Votre premier mari, il était infidèle, n'est-ce pas ? (cas 060)</p> | <p>il y avait beaucoup de méfiance de ma part ; je ne lui faisais tout simplement pas confiance complètement. J'ai le sentiment [feel] que [that] je devais être, comme, d'une certaine façon (cas 119).</p> <p>C : Elle ne voulait plus du tout avoir affaire avec moi parce que je l'avais frappée. Il n'y a que les couards qui frappent les femmes de leurs mains. Un vrai homme comprendrait [understand] une femme. C : Vous aviez eu une autre relation [relationship] avant celle-ci, avec une autre femme ? A : Un mariage (cas 086).</p> |
|---|--|

Tableau n°1 : Illustrations textuelles de la forme « relation+ » dans le corpus des femmes et dans celui des hommes

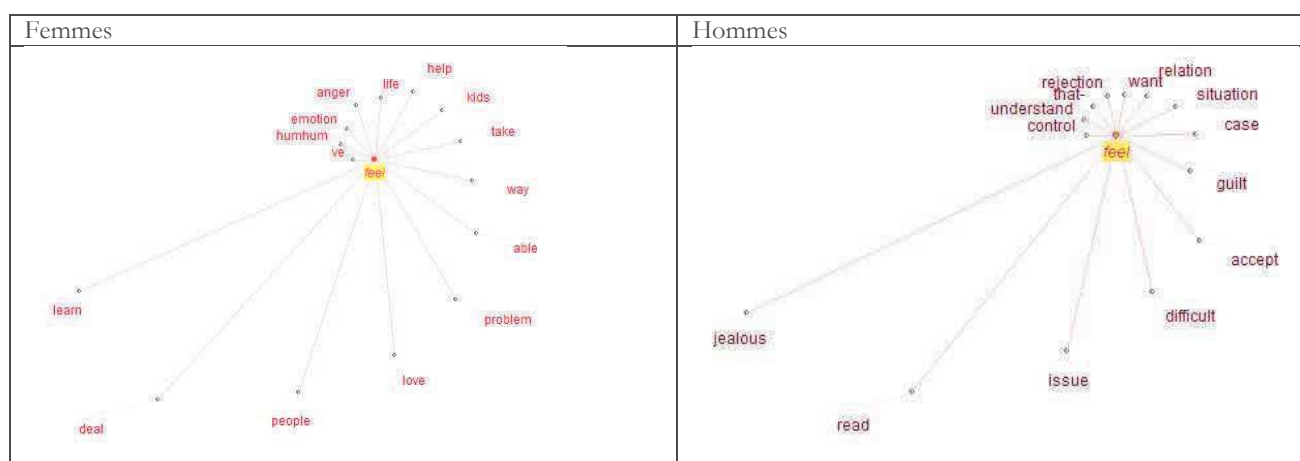


Figure n°3 : Réseau de la forme « feel » dans le corpus des femmes et dans celui des hommes

Le terme sentiment (*feel*) est lui aussi différemment constitutif d'une classe chez les deux sexes (voir la figure 3 et le tableau 2).

Chez les femmes, il suscite un discours par lequel on mène une réflexion critique sur sa vie (*life*). Cette introspection soulève des émotions (*emotion*) négatives telles que le rejet, la solitude, l'abandon, que l'on vivait au moment où l'on a commis le meurtre du partenaire, mais aussi la culpabilité liée à l'acte commis. Cette analyse de sa vie (*life*), de son parcours, mène au constat qu'on n'a pas reçu l'aide (*help*) dont on aurait eu besoin, aide (*help*) que l'on a sollicitée, que l'on a tenté d'obtenir ou que l'on aurait dû aller chercher, que cette aide (*help*) ait été psychologique, c'est-à-dire liée à la gestion (*deal*) des émotions (*emotion*) à travers tel ou tel autre programme que l'on aurait suivi (*take*) ou qu'elle ait

été physique, c'est-à-dire liée aux tâches familiales. On se découvre et se révèle alors dans une façon (*way*) de penser, dans un mode de vie problématique (*problem*), où d'autres (*people*) ont eu une influence néfaste sur soi, ont pu profiter [(*take*) *avantage*] de soi, où l'on a appris à subir (*take*) la maltraitance comme si elle était normale, inévitable. En évaluant les conséquences de ses gestes, on prend la mesure à la fois de ce qui a été retiré (*take*) et de ce qui a été donné d'apprendre (*learn*), des habiletés qui ont été acquises, qui permettent (*able*) désormais de quitter une situation nocive là où l'on ne savait le faire auparavant. Dans ces récits, on évoque les enfants (*kids*) pour faire état de l'exigence de parentalité, pour désigner le père de ses propres enfants et pour dire l'amour (*love*) que l'on a pour eux, amour (*love*) qui s'étend, par-delà la mort, au conjoint décédé, au

conjoint que l'on a tué. Les termes de ce réseau qui voisinent de plus près le noyau sont, d'une part, un élément de construction de phrase (*ve*) qui est presque toujours utilisé au sens d'un auxiliaire et, d'autre part, un assentiment (*bumbum*) de la reconstruction des événements par l'interlocuteur ; viennent ensuite l'émotion (*emotion*), la colère (*anger*) – dont on cherche à savoir si elle est toujours présente chez l'incriminée –, puis la vie (*life*). L'aide (*help*) et les enfants (*kids*), avec quelques termes polysémiques (*take, way*) apparaissent ensuite et sont suivis de ce que l'on sait désormais faire (*able*), des problèmes (*problem*) et de l'amour (*love*). Les gens (*people*), la gestion (*deal*) et l'apprentissage (*learn*) complètent le réseau.

Chez les hommes, le terme sentiment (*feel*) est avant tout associé au contrôle (*control*). En jetant un regard sur le passé, on voit une relation (*relation+*) teintée de questions (*issues*) liées au pouvoir et au contrôle (*control*), une situation, un cas (*situation, case*) que l'on cherchait à contrôler (*control*) en raison d'un sentiment d'insécurité, mais dont le contrôle (*control*) nous échappait ; une situation dont on aurait dû s'extraire en raison de son caractère nocif ou des relations (*relation+*) extraconjugales de la partenaire. La recherche de pouvoir et de contrôle (*control*) est liée à un sentiment de jalousie (*jealousy*), qui prend

racine dans une sensation de rejet (*rejection*), que l'on n'a su accepter (*accept*). On estime que le tout s'explique sans doute en partie par la présence de problèmes (*issues*) non résolus. On reconnaît que la défunte voulait (*want*) des choses qu'on n'a su lui donner, qu'elle avait le droit de vouloir (*want*) se sentir en sécurité ; on vit de la culpabilité (*guilt*) et on désire (*want*) se repentir en s'expliquant aux commissaires qui, eux, ont lu (*read*) le dossier de l'individu et veulent (*want*) comprendre (*understand*), mais éprouvent de la difficulté (*difficult*) à le faire et qui perçoivent, par moments, un refus, chez l'individu, d'accepter (*accept*) la responsabilité de son geste. Les termes se répartissent, en fonction de leur proximité avec la notion de sentiment (*feel*), de la façon suivante : le contrôle (*control*), la compréhension (*understand*), un organisateur de texte (*that*) – utilisé à nouveau tantôt comme adjectif ou comme pronom démonstratif, tantôt comme conjonction de coordination par l'auteur du crime comme par le commissaire –, le rejet (*rejection*), le souhait (*want*) et la relation forment un premier ensemble. On trouve ensuite la situation (*situation*), le cas (*case*) et la culpabilité (*guilt*). Puis viennent l'acceptation (*accept*), la difficulté (*difficulty*), les questions ou problèmes (*issues*), la lecture (*read*) et la jalousie (*jealous*).

| Femmes | Hommes |
|--|---|
| <p>C : Pouvez-vous me dire aujourd'hui quelles étaient les émotions, quels étaient vos sentiments [feelings] envers la victime ? A : Mes sentiments [feelings] envers la victime... Je me sens [feel]... Je me sens [feel] tellement... tel... je me sentais [feeled] terrible. J'éprouve tellement de culpabilité pour ce que je lui ai fait (cas 039).</p> <p>A : Des sévices sexuels, cela arrivait tout le temps. Je me suis finalement libérée, échappée [of the way]. Parce que c'était là une chose qui me déprimait dans la vie [life] après coup ; on m'a montré comment... Découvrir comment vivre [deal] avec l'école résidentielle m'a permis de me sentir [feel] fière de moi, j'ai été capable [able] d'atteindre quelque chose dans la vie [life] et capable [able] d'en parler... (cas</p> | <p>A : J'agis beaucoup après consultation, je trouve que [that]... que [that] cela m'aide beaucoup. C : Comment cela [that] se rapporte-t-il au délit ? A : Cela eum... eum... J'étais... Durant cette période, j'avais l'impression [felt] que [that] je devais contrôler toute cette situation eum... C'était hors de contrôle (cas 105).</p> <p>C : Ok. Et eum... il était aussi eum... très solidaire. Mais j'ai tout de même une question à l'esprit concernant monsieur X et madame X. Il me semble que [that]... Il est difficile [difficult] de comprendre [understand]... Je comprends [understand] le sentiment [feeling] de trahison, le eum... le sentiment [feeling] de rejet [rejection] et de douleur que [that] vous devez avoir vécu [felt] en rapport à</p> |

| | |
|------|---|
| 042) | eum... X et votre amie, mais monsieur et madame X, je ne comprends [understand] pas. A : Bien, je eum... je voulais [wanted] atteindre X (cas 076). |
|------|---|

Tableau n°2 : Illustrations textuelles de la forme « feel » dans le corpus des femmes et dans celui des hommes

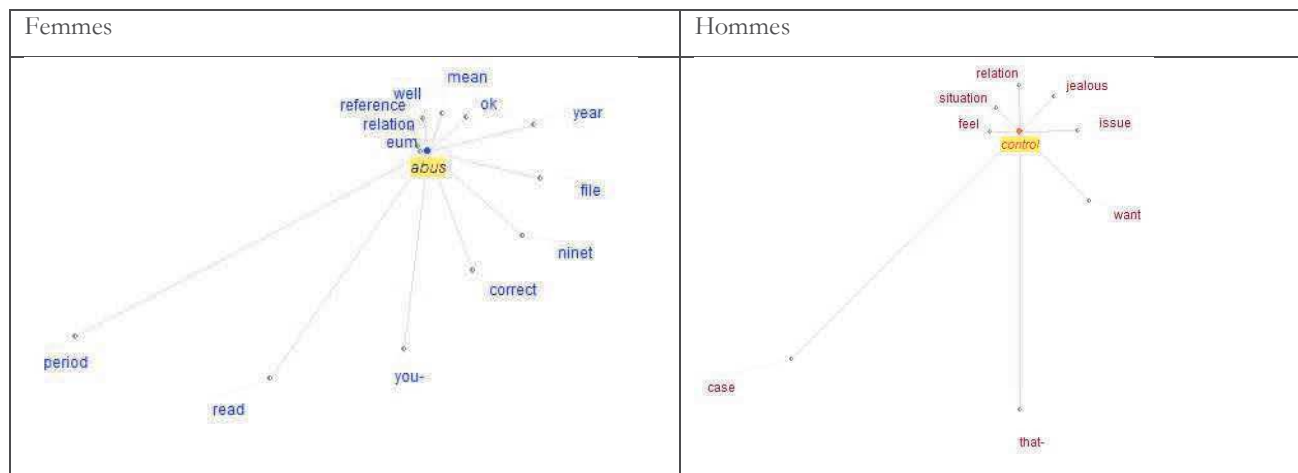


Figure n°4 : Réseau des formes « abus+ » dans le corpus des femmes et « control » dans celui des hommes

L

a notion de maltraitance (*abus+*) participe à la constitution d’une classe dans le corpus féminin seulement (voir la figure 4 et le tableau 3).

L’étude du réseau révèle l’existence de quatre ensembles : un premier qui porte sur la relation (*relation+*, *ok*, *well*), un deuxième qui réunit des organisateurs de texte et de dialogue (*eum*, *well*, *mean*, *ok*, *correct*, *you*), un troisième qui regroupe des marqueurs de temps (*year*, *nine+*, *period*), un quatrième qui traite du dossier (*file*, *read*, *reference*).

En se racontant et en dialoguant avec les commissaires, les femmes hésitent (*eum*), cherchent leurs mots pour s’exprimer relativement à des situations souvent douloureuses, à une relation, voire à un schème de relations (*[as] well*) violentes (*abusive*), que l’on croyait, à l’époque, normales (*okay*). Des références (*reference*) à cette violence sont contenues dans le dossier (*file*) de l’incriminée, que les commissaires ont lu (*read*) et sur lesquels ils souhaitent revenir pour y trouver des éléments explicatifs dans une trame personnelle que l’on tente collectivement de retracer, ce qui donne lieu à un

dialogue dans lequel apparaissent des marqueurs de temps liés à des dates particulières (*nine+*), à des moments de la vie (*period*) ou à une durée (*year*, *period*) : durée de la relation, de la violence... Ce dialogue amène les locutrices à réfléchir à des éléments de leur histoire, de leur personne (*you*) ; à fournir, par moments, leur assentiment quant à ce qui est dit (*ok*, *correct*) ; et à s’exprimer pour éclairer le sens du propos (*well*, *mean*) là où il s’avère nécessaire de le faire. La maltraitance (*abus+*) est le plus fortement associée à l’hésitation (*eum*), puis à la relation (*relation+*) ; elle est nettement liée aux mots référence, bien (*well*), signification (*mean*) et okay (*ok*) ; elle l’est un peu moins aux termes année (*year*), dossier (*file*), quatre-vingt-dix (*nine+*) et juste (*correct*) ; elle l’est le moins aux mots vous (*you-*), utilisé comme pronom personnel ou adjectif possessif, lu (*read*) et période (*period*).

La notion de contrôle participe à la constitution d’une classe dans le seul corpus masculin. On y retrouve essentiellement les mêmes notions que celles qui caractérisent les deux autres constellations

qui touchent les hommes. Liées au contrôle, par ordre de proximité, on note termes sentiments (*feel*), situation (*situation*), relation (*relation+*), jalousie (*jealous*), problèmes (*issue*), souhait (*want*), un organisateur de texte (*that*) et l'état de fait (*case*). On ne saura s'étonner de ce que l'étude des discours propres à ce réseau révèle l'existence d'un sentiment (*feel*) d'insécurité, d'impuissance, une impression d'être démuné face à une situation (*situation, case*), à une relation (*relation+*) que l'on sent (*feel*) que l'on veut (*want*) contrôler en même temps que l'on sent que son contrôle nous échappe ; à une relation (*relation+*) à laquelle on a voulu (*want*) s'accrocher ; à une relation (*relation+*) qui, par moments, était bonne ; à une relation (*relation+*) centrée sur des

questions (*issue*) de pouvoir et de contrôle, enracinées dans un sentiment de jalousie (*jealous*) ; à une relation (*relation+*) qui ressemblait à d'autres relations (*relation+*) que l'on a vécues... le tout, en mettant de l'avant un organisateur de texte (*that*) utilisé à nouveau tantôt comme adjectif ou pronom démonstratif, tantôt comme conjonction de coordination. On ne saura s'en étonner, on ne saura passer sous silence l'interconnectivité des termes à l'intérieur des réseaux masculins, la notion de contrôle appelant forcément celle de relation, la notion de relation appelant nécessairement celle de jalousie, la notion de jalousie se présentant à proximité de celle de sentiments, et ainsi de suite.

| Femmes | Hommes |
|--|---|
| <p>C : Et, vous savez, avant que vous ne quittiez avec les enfants, durant cette période [period], qui a commencé quand vous [you] avez débuté votre [your] relation [relationship] avec X et qui a... A : Correct. C : et qui s'est développée ou qui est devenue violente [abusive] eum... A : Tout à fait (cas 040).</p> <p>C : Est-ce que la relation [relationship] était violente [abusive] ? Et, si oui, comment ? Il y a des références à votre [your] relation [relationship] avec monsieur X qui indiquent que vous [you] y étiez l'agresseur et la personne violente (cas 049).</p> | <p>A : Avec ma conjointe, tout se posait en termes de contrôle [control] du pouvoir. Je sais que la raison de cela [that] était une profonde insécurité que j'éprouvais à l'idée eum... vous savez, de la perdre ; et ensuite ma jalousie [jealousy] et... Je pensais tout simplement que [that] je ne serais pas capable de rencontrer quelqu'un d'autre (cas 073).</p> <p>C : Alors vous pensez davantage que [that] vous en aviez assez de ce que vous éprouviez [felt] en n'étant pas dans la maison familiale ou était-ce davantage des questions [issues] de jalousie [jealousy] ? A : Eum... Non eum... Non. C : Des questions [issues] de contrôle [control] du pouvoir ? A : C'était plus comme de la jalousie [jealousy] et du contrôle [control] de pouvoir, parce que j'en étais eum... à un point où j'étais une personne très jalouse [jealous] à ce moment-là (cas 093).</p> |

Tableau n°3 : Illustrations textuelles de la forme « abus+ » dans le corpus des femmes et de la forme « control » dans celui des hommes

6. Conclusion.

Nous nous sommes demandé s'il y avait un discours particulier selon le sexe. Pour le vérifier, nous nous sommes intéressés aux réseaux de mots qui étaient constitutifs d'une classe lexicale à la fois chez les hommes et chez les femmes (*relation+*, *feel*), d'une part, et aux réseaux de mots qui étaient constitutifs d'une classe chez les femmes et chez les hommes

respectivement (*abus+*, *control*), d'autre part. Les femmes, comme les hommes, sont amenés à se reconnaître comme responsables de leur crime ; mais chez les premières, le meurtre du conjoint se présente comme l'aboutissement d'une histoire personnelle qui a fait de chacune d'elles une victime, une personne qui n'a su savoir comment aller chercher l'aide dont elle avait besoin. En effet, les

termes dont nous avons étudié les réseaux (*relation+*, *feel*, *abus+*) permettent de découvrir des discours qui révèlent que les femmes, dans leur rapport au système carcéral, en viennent à se construire dans une logique de maltraitance, à se découvrir dans une histoire d'inéquité, où elles ont été victimes de mauvais traitements pendant des périodes plus ou moins prolongées, plus ou moins récurrentes, lesquels seraient à l'origine, chez elles, de façon médiate ou immédiate, de leur geste violent. Chez les seconds, le meurtre de la conjointe apparaît plutôt comme le produit d'une quête de pouvoir, d'un désir de contrôle : désir de contrôler une situation, une personne, dont on a senti qu'elle nous échappait, de qui l'on s'est senti rejeté, sentiment que l'on n'a su admettre, qui a donné une impression d'impuissance, d'insécurité et qui a nourri un sentiment de jalousie et fait en sorte que l'on a voulu s'accrocher à une relation dont l'autre souhaitait s'extraire.

Si les unes en viennent à se concevoir, à se constituer ainsi en victimes et les autres, en agresseurs, en contrôleurs, c'est non seulement que la chose semble souhaitée par l'administration réhabilitante ; c'est aussi qu'elle correspond à une part de vérité dans la vie des personnes.

Mais cela oblige à faire deux constats. Le premier est que cette vérité partielle par laquelle on arrive à justifier une naturalisation du comportement en fonction du genre (et, réciproquement, du genre en fonction du comportement) laisse échapper toute information qui s'écarte du schème attendu. Le second est que cette naturalisation est porteuse, chez les femmes comme chez les hommes, d'un paradoxe important. Chez les premières, le paradoxe consiste en ce que l'obligation de responsabilité contraint à se considérer comme des victimes en même temps que la notion même de

victimisation écarte la possibilité d'une responsabilité totale. Les hommes, eux, n'ont pas de circonstances atténuantes ; ils sont toujours contrôleurs. Le paradoxe apparaît ainsi, chez eux, à un deuxième degré : ils tuent pour contrôler ; or, s'ils tuent, c'est précisément parce qu'ils ne maîtrisaient pas, ne maîtrisaient plus leurs émotions, et donc qu'ils ne pouvaient agir rationnellement. Il y a là, nous semble-t-il, au moins trois raisons de s'orienter vers une approche qui soit à même de rendre compte de la complexité du phénomène, de s'orienter, donc, vers une étude émotionnelle du meurtre entre partenaires intimes.

Notes.

(1) Code criminel canadien :

231(1) Il existe deux catégories de meurtres : ceux du premier degré et ceux du deuxième degré.

Meurtre au premier degré (2) Le meurtre au premier degré est le meurtre commis avec préméditation et de propos délibéré.

[...]

Meurtre au deuxième degré (7) Les meurtres qui n'appartiennent pas à la catégorie des meurtres au premier degré sont des meurtres au deuxième degré.

(2) Le livre *Lesbian Nation: The Feminist Solution* (1973) réunit des essais publiés de 1969 à 1972 dans *The Village Voice*.

(3) Article inédit écrit entre 1967 et 1970. Il paraît dans le recueil *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature* (1992).

(4) Article publié en 1970, qui est reproduit dans *L'ennemi principal*, (1998).

(5) Nous ajouterions qu'elles ont également eu le mérite de mettre en lumière : 3) les facteurs de risque associés aux représentations des rôles sociaux de sexe ; 4) l'importance de se questionner, dans le prolongement des rôles sociaux de sexe, sur la sexualité elle-même, c'est-à-dire sur l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, les pratiques sexuelles, la normativité sexuelle... et qu'elles ont ainsi, d'une certaine façon, contribué à façonner la voie menant aux *Women's Studies* et aux *Gender Studies*, de même qu'aux *Queer Studies* et à leurs courants dérivés.

(6) L'initiale « A » renvoie, chaque fois, à l'auteure du crime ; l'initiale « C », au commissaire qui l'interroge. Les textes sont des traductions des propos qui ont été entendus en langue anglaise.

(7) L'initiale « A » renvoie, chaque fois, à l'auteur du crime ; l'initiale « C », au commissaire qui l'interroge.

(8) Alceste, Image, Statistique et ingénierie textuelles, <http://www.image-zafar.com/Logiciel.html>

Bibliographie.

- Badinter É., *L'un est l'autre. Des relations entre hommes et femmes*, Paris, Seuil, « Points », 1986.
- Beauvoir S. de, *Le deuxième sexe* (volumes 1 et 2), Paris, Gallimard, « Idées », 1949.
- Girard M., Laflamme S., *Le meurtre du partenaire intime. Relation et émoraison*, Sudbury, Prise de parole, « Épistémè », 2018.
- Butler J., *Gender Trouble: Feminism and the Subversion of Identity*. New York: Routledge, Thinking Gender, 1990 (Version française en 2006 chez La Découverte, Paris).
- Deleuze G., *Logique du sens*, Paris, Minuit, « Critique », 1969.
- Deleuze G., Guattari F., *Capitalisme et schizophrénie* (volume 1 : L'anti-Œdipe), Paris, Minuit, « Critique », 1972.
- Delphy C., *L'ennemi principal* (tome 1 : Économie politique du patriarcat), Paris, Syllepse, « Nouvelles questions féministes », 1998.
- Derrida J., *L'écriture et la différence*, Paris, Seuil, « Tel quel », 1967.
- Foucault M., *Histoire de la sexualité. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1976.
- Foucault M., Barthes R., Derrida J. (dir.), *Théorie d'ensemble*, Paris, Seuil, « Tel quel », 1968.
- Firestone S., *The Dialectic of Sex: The Case for Feminist Revolution*, New York, Bantam, « A Bantam Book », 1970 (Version française en 1970 chez Stock, Paris).
- Friedan B., *The Feminine Mystique*, New York, Norton, 1963 (Version française en 1964 chez Denoël-Gonthier, Paris).
- Gilligan C., *In a Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1982 (Première version française en 1986 chez Flammarion, Paris et une seconde en 2008 chez le même éditeur).
- Guillaumin C., *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Côté-femmes, « Recherches (Côté-femmes (Firme)) », 1992.
- Héritier F., *Masculin, féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- Irigaray L., *Ce sexe qui n'en est pas un*, Paris, Minuit, « Critique », 1977.
- Johnston J., *Lesbian Nation: The Feminist Solution*, New York, Simon and Schuster, 1973.
- Kosofsky Sedgwick E., *Epistemology of the Closet*, Berkeley, University of California Press, 1990 (Version française en 2008 chez Amsterdam, Paris).
- Mead M., *Sex and Temperament in Three Primitive Societies*, New York, Laurel, 1935/1963.
- Millett K., *Sexual Politics*, New York, Avon, 1970 (Version française en 1971 chez Stock, Paris).